

Objet Adhésion à l'Association des Bibliothécaires de France (ABF)

Considérant la politique culturelle menée par la Commune de Saint-Junien en faveur de la culture pour tous, de la lecture publique, de la valorisation du patrimoine et de l'accès au numérique menée à travers les activités du Service Municipal d'Action Culturelle regroupant la médiathèque

Considérant les activités de l'Association des Bibliothécaires de France qui permettent de :

- Débattre, s'informer et se former avec des temps forts dédiés aux professionnel·le·s (formation homologuée d'auxiliaire de bibliothèque ; congrès national ; journées d'étude ; voyages d'étude)
- Réfléchir et agir avec des commissions thématiques et la saisie des pouvoirs publics et la participation à des groupes de travail nationaux sur toutes les questions concernant les bibliothèques et leurs personnels
- S'appuyer sur des ressources avec l'accès à des publications professionnelles, des guides pratiques, des manuels de référence, un site internet, un forum en ligne destiné à tous les professionnel·le·s

Considérant les apports précédents de cette association à notre collectivité (formation homologuée d'auxiliaire de bibliothèque, accompagnement aux protocoles covid, etc.)

Considérant le souhait de la municipalité de renforcer l'efficacité des politiques publiques menées

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser l'adhésion de la collectivité à l'association ABF.

Le Conseil municipal, après délibération,

- APPROUVE

- o L'adhésion à l'association ABF
- o La prise en charge de la cotisation annuelle correspondante soit 260 € au titre de l'exercice 2023

- AUTORISE Monsieur le Maire

- o À signer tous les documents nécessaires à l'instruction de ce dossier

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Adoptée à l'unanimité	:
Adoptée à la majorité	:
Abstention	:
Contre	:

Le Maire de Saint-Junien
Pierre Allard